



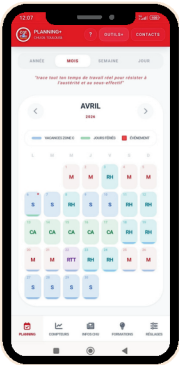
cgtchutoulouse.fr



Hôtel-Dieu : 05.61.77.84.70
Purpan haut : 05.61.77.77.08
Purpan plaine : 05.61.77.10.88
Rangueil : 05.61.32.25.67
Larrey : 05.67.77.14.11
La Grave : 05.61.77.79.71
Garonne : 05.34.55.76.78
IUCT / Oncopole : 05.31.15.63.77
Fontaine Salée : 05.61.90.92.90

Mails / réseaux sur notre site

*Suis ton temps de travail
et ne te fais plus avoir*



Avec Planning+

Urgence sur les salaires, Première victoire CGT !

Nous avons écrit au Directeur Général car rien n'est prévu ni par le gouvernement ni à l'échelle du CHU. Ce document est rédigé suite à la réponse de la Direction Générale (courrier réf. 2026-056 reçu le 29 avril 2026)

PREMIÈRE VICTOIRE CGT !

Suite à notre courrier sur l'urgence salariale : 776 agents contractuels revalorisés au 1er mai 2026 !

Notre mobilisation paie ! En réponse à notre courrier du 27 mars 2026 sur l'urgence salariale au CHU de Toulouse, la Direction Générale vient de nous confirmer par écrit une première avancée concrète.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU

776 agents contractuels de catégorie B et C - soit 89% des contrats

concernés - vont voir leur rémunération revalorisée au niveau de la grille indiciaire des titulaires, à compter du 1er mai 2026.

C'est une reconnaissance directe de ce que la CGT porte depuis des années : le CHU s'était lui-même engagé dans ses Lignes Directrices de Gestion 2025-2030 à rémunérer les contractuels selon les grilles des titulaires. Ce n'est que justice !

➡ Pour les agents de catégorie A, une voie d'intégration via les concours leur sera proposée. Nous resterons vigilants sur la mise en œuvre concrète de cet engagement.

CE QUI RESTE SANS RÉPONSE : LE COMBAT CONTINUE !

Soyons clairs : cette première victoire ne suffit pas. La Direction reste silencieuse sur l'essentiel de nos revendications :

- ✗ Indemnité de résidence à 3% pour TOUS les agents du CHU (décret N°85-1148 du 24 octobre 1985) - La Direction s'était engagée à saisir la DGOS pour un classement en zone I. Toujours rien !
- ✗ Prime chaussures/petit matériel avec rétroactif de 4 ans (240€ brut par agent sur l'année en cours, 60€ brut annuels)
- ✗ Repas gratuits au self pour les hospitalier.e.s
- ✗ Soins gratuits pour les agents
- ✗ 100% de prise en charge des transports en commun (Tisséo / SNCF) - La direction pourrait aller au delà de la loi, c'est insuffisant !



*Scan pour télécharger Planning+,
ou sur planningplus.cgtchutoulouse.fr*

